



# Les Arts Buissonniers

12 av du Roussillon  
66300 Fourques  
07 68 51 76 87  
lesartsbuissonniers66@gmail.com



## APPEL À CANDIDATURE FESTIVAL PHOTO FOURQUES 66300 3ème édition 27 et 28 septembre 2025

### FORMULAIRE DE CANDIDATURE 2025

Merci de renseigner tous les champs du formulaire

Fourques  
Photo  
Festival

#### VOTRE PROFIL :

Nom : ..... Prénom .....

Nom d'artiste :.....

Adresse : .....

.....  
Téléphone ..... Email .....

Site internet .....

Page Facebook/Instagram .....

Vous êtes :  Photographe Amateur  Photographe professionnel

Si vous adhérez à un club photo, lequel ? : .....

#### VOTRE PROJET D'EXPOSITION :

Titre proposé : .....

Thème ou sujet : .....

Avez-vous déjà exposé ? Où et quand ? (Deux dernières dates) :

.....  
.....  
Prix de vente des œuvres (indiquer une fourchette de tarifs ) de ..... € à ..... €

Fait à..... Le .....

J'ai pris connaissance et accepte les conditions prévues au règlement de l'appel à candidature ci-dessous

date :..... Signature :

## **RÈGLEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURE**

### **Art 1 / Préambule**

La participation à l'exposition implique pour les candidats l'acceptation du présent règlement.  
Les candidats renoncent à se prévaloir d'un quelconque préjudice notamment en cas d'annulation.  
Les candidats sélectionnés acceptent d'être pris en photo ainsi que leurs œuvres, afin d'apparaître sur les supports relatifs à la manifestation (promotion, communication, site internet, brochures...).

### **Art 2 / Admissibilité des candidats**

- Les candidatures sont ouvertes à titre individuel aux amateurs.trices et professionnels.elles.

### **Art 3 / Dépôt des dossiers de candidatures**

- Les dossiers de candidature devront être déposés au plus tard le dimanche 25 Mai 2025  
par mail : [lesartsbuissonniers66@gmail.com](mailto:lesartsbuissonniers66@gmail.com)  
ou par courrier papier : Association les Arts Buissonniers 12 avenue du Roussillon 66300 FOURQUES

### **Art 4 / Sélection**

Les participants seront sélectionnés par une commission composée de personnes impliquées dans les activités artistiques et culturelles de l'association.

Les candidats retenus seront informés par mail personnellement, au plus tard, le 15 Juin 2025.  
La commission, pour faciliter la sélection, pourra demander des renseignements complémentaires aux candidats.

### **Art 5 / Vente**

L'artiste professionnel a la possibilité de vendre au sein de l'espace d'exposition. La vente sera accompagnée d'un certificat d'authenticité. La vente occasionnelle pour un amateur n'est possible qu'accompagnée d'une note d'auteur (attestant de l'authenticité, numéro de l'œuvre, prix, etc...)

### **Art 6 / Documents à fournir par l'artiste**

La candidature est accompagnée d'un dossier comprenant :

- une note d'intention artistique qui présente la démarche et les motivations de l'artiste
- une courte biographie,
- des photos numériques des œuvres transmises par SwissTransfer.
- l'acceptation du présent règlement de l'appel à candidature.
- le formulaire de candidature complété .

### **Art 7 / Frais d'inscription**

Après le 15 juin, l'acceptation définitive de la candidature est conditionnée par l'envoi d'un chèque de 30 € ou un virement aux Arts Buissonniers pour participation financière à l'évènement  
IBAN : FR76 1027 8089 6200 0211 5330 196                    BIC : CMCIFR2A

### **Art 8 / Engagement de l'association**

- Faire la promotion de l'événement : affichage, dépliant, réseaux sociaux, presse, médias en utilisant les éléments que auront été fournis.ainsi que sur le site internet de l'association.

<https://les-arts-buissonniers.fr>

- Assurer la manifestation et les œuvres exposées en intérieur (franchise de 300€, MAIF)
- Mettre à disposition les salles d'expositions et le matériel d'accrochage (cimaises ou grilles selon le lieu)
- Proposer une aide à l'accrochage et au décrochage.
- Assister à la surveillance des expositions pendant l'ouverture au public avec l'aide des adhérents bénévoles de l'association.
- Réaliser un montage vidéo présentant chaque artiste et ses œuvres, projeté en continu dans un lieu dédié du Festival (Eglise).

### **Art 9 / Engagement de l'artiste**

- Venir installer l'exposition à partir de 14h00 le vendredi 26 septembre (avec l'aide de l'équipe des bénévoles) et la décrocher le dimanche soir 28 septembre.
- Assurer les permanences pendant toute la durée de l'exposition (10h/12h - 14h/18h) pour rencontrer le public, et être présent lors la soirée d'inauguration le samedi 27 septembre à 18h
- S'impliquer dans la communication (partage sur site web, réseaux sociaux) et, selon les possibilités de chacun, contribuer à la distribution de flyers, affiches...
- Fournir une liste des œuvres à exposer ainsi que leur format.
- Autoriser gracieusement l'association à utiliser l'une des photographies présentées et une partie de la présentation écrite de l'artiste pour promouvoir le festival (articles de presse, flyers, site web, réseaux sociaux...)
- Prendre à sa charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration.

### **Art 10 / Lieu d'exposition :**

- Emplacements : Le festival se tient dans cinq lieux du village de Fourques. Le lieu pour chaque artiste sera indiqué lors de la confirmation de la sélection et ne pourra être contesté.

### **Art 11 / Oeuvres exposées :**

Les frais d'impression sont à la charge du participant. Les photographies peuvent être encadrées ou présentées sur un support rigide d'au moins 2 mm d'épaisseur. Le tirage doit avoir des dimensions comprises entre 20 cm minimum de petit côté et 100 cm maximum de grand côté. Toutefois tout gabarit différent pourra être soumis au comité de sélection. Il est conseillé de légendier les photos afin d'agrémenter l'exposition. Le nombre d'œuvres exposées pour chaque artiste, selon le format, ne devrait pas dépasser une quinzaine de tirages.

### **Art 12 / Droits**

L'artiste exposant confirme être l'auteur des photos présentées et posséder tous les droits liés à leur diffusion. L'artiste cède les droits sur les œuvres exposées exclusivement pour la promotion du Festival et pour l'affichage des pages du Festival et de l'artiste sur le site internet de l'association « Les Arts Buissonniers ». Toute exploitation des photographies à des fins commerciales par l'association est exclue.